

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

Convocation en date du 29 juin 2022,

Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : André MOINGEON

N° D2022039

**Objet : Renouvellement de la
convention pour la
télétransmission des actes
administratifs et budgétaires
soumis au contrôle de légalité**

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE –
Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean
Marc THEVENET

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – André MOINGEON -

CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET

CCMP : Christine FRANCOIS

3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT

CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

Excusés remplacés par le suppléant :

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

Excusés ayant donnés procuration :

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX – Benjamin
RAQUIN pouvoir à Jean Luc ROUX

CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN

CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Christine FRANCOIS

Excusés :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU –
Patrick BOUVARD -

CCPA : Max ORSET – Paul VERNAY

CCMP : Claude CHARTON

3CM : Philippe GUILLOT- VIGNOT

CCV : Guy DUPUIT

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric
TOSEL -

CCD : Sonia PERI

Madame Hélène BROUSSE, Vice-présidente marchés – affaires administratives, a signé la convention pour la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité a été signée le 31 mars 2019 pour une durée de 3ans. Celle-ci est arrivée à échéance le 31 mars 2022.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le renouvellement de la convention pour la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité,

AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires au renouvellement de la convention à la télétransmission des actes administratifs et budgétaires, avec la Préfecture de l'Ain.

AUTORISE le renouvellement de son accord pour l'utilisation de la plateforme BLES Contrôle de légalité Actes proposée par Berger Levrault

DESIGNE Monsieur MONTET et Madame BECAUD en qualité de responsable de la télétransmission.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN
Président

